

# LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE

EPREUVE CYCLISTE CYCLOSPORT EN 2 ETAPES

SAMEDI 06  
DIMANCHE 07  
JUN 2015

## REGLEMENT DE L'EPREUVE

AMIENS

METROPOLE



1ère étape  
2ème étape

SALEUX

DREUIL-LÈS-AMIENS

[www.ccsalouel.com](http://www.ccsalouel.com)



# LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE

## I – PROGRAMME DE LA 1<sup>ère</sup> EDITION

Le **CLUB CYCLISTE DE SALOUEL** organisent les **6 et 7 juin 2015** **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE** ( Epreuve cycliste cyclospor en 2 étapes ) avec le concours des communes de **Salouel, Saleux** et de **Dreuil les Amiens**

**Samedi 6 juin :**

- Après-midi: Remise des dossards de **12h45 à 15h00**, **Stand ACCUEIL Rue de la Basse Selle à Saleux**

1<sup>ère</sup> Etape en circuit : **SALEUX - CREUSE – BACOUEL – VERS SUR SELLE – SALEUX**

**Epreuve 3<sup>ème</sup>, GS et Féminines** **Départ : 14h00** Distance : 3 tours x 18 km soit 54 km

**Epreuve 1ère et 2ème** **Départ : 16h00** Distance : 5 tours x 18 km soit 90 km

Récompenses Maillots & Gerbes des différents vainqueurs après l'arrivée au podium

**Dimanche 7 juin :**

- Après-midi :

Étape en circuit : **DREUIL LES AMIENS–SAVEUSE–FERRIERES–AILLY SUR SOMME-DREUIL LES AMIENS**

**Epreuve 3<sup>ème</sup>, GS et Féminines** **Départ : 14h00** Distance : 4 tours x 15 km soit 60 km

**Epreuve 1ère et 2<sup>ème</sup>** **Départ : 16h00** Distance : 6 tours x 15 km soit 90 km

Récompenses générales et pot de l'amitié à 19h00

## II - REGLEMENT

**Le règlement national cyclospor UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.**

## III - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Cette épreuve est ouverte à toutes les associations cyclosporives UFOLEP. Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes de 8 cyclosporifs. Pas d'équipe constituée de coureurs de clubs différents

Les inscriptions aux Deux Jours d'Amiens Métropole peuvent se faire individuellement. Il n'est pas obligatoire de constituer une équipe.

Il est possible de présenter 1 ou 2 compétiteurs, mais ils ne pourront participer au classement par équipe. "

Ceux-ci devront posséder un carton de 1ère ou 2ème catégorie et 3ème cat ou GS et féminine.

## IV - ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à **20 Euros** par participant pour l'ensemble de l'épreuve. Chaque club devra envoyer au plus tard ses engagements le **18 mai 2015 (dans la limite des places disponibles)**

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'engagés sera limité à **200** au total **et un peloton ne pourra avoir plus de 120 participants.** « **Ordre d'arrivée du courrier** »

à l'adresse suivante :

**CC SALOUEL Monsieur Dimitri PORET**  
**4, rue Claude Chappé 80700 PARVILLERS LE QUESNOY**

Email : [lesdeuxjoursdamiensmetropole@orange.fr](mailto:lesdeuxjoursdamiensmetropole@orange.fr)

Si pour des raisons particulières, des changements intervenaient dans la liste des engagés d'un club, ce dernier voudra bien le faire savoir à M. Dimitri PORET **au moins 6 jours avant le départ.**

**Le fait d'être engagé implique que le cyclosporif aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. Aucun remboursement de son engagement ne sera effectué.**



# LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2015

## V - REMISE DES DOSSARDS

Les dossards des participants seront remis en échange des licences 2015 et des cartes cyclosporives dûment homologuées. Le concurrent qui ne sera pas en mesure de présenter ces documents ne pourra en aucun cas prendre le départ de l'épreuve. Aucune dérogation ne sera acceptée.

- Deux dossards seront remis à chaque participant individuellement pour les catégories 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup>
- Un dossard sera remis à chaque participant individuellement pour les catégories 3<sup>ème</sup>, G.S. & Féminines

Les licences et les cartes seront conservées et restituées après l'épreuve en échange des dossards.

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, aucune possibilité de départ pour l'étape suivante et la restitution de la licence et cartes cyclosporive pourra avoir lieu.

Nous vous rappelons que vous devez vous munir d'épingles pour fixer le ou les dossards.

Pour les 3<sup>ème</sup> cat, GS & Féminines, le dossard non plié sera placé côté PODIUM sur la poche du maillot à chaque étape.

Le port du casque pour tous les cyclosporifs est obligatoire sur toutes les étapes.

## VI – DEPANNAGE

**Chaque équipe à partir de 5 coureurs en 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> cat. et chaque équipe à partir de 5 coureurs en 3<sup>ème</sup>, GS & Féminines pourra prévoir à sa demande un véhicule de dépannage pour crevaison pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> étape en sachant qu'en cas d'accident causé par votre véhicule, vous restez seul responsable en cas de préjudices causés par vous-même et l'organisation ne saurait voir en aucun cas sa responsabilité engagée**

Dans un souci de sécurité et de l'égalité de chance, ne seront autorisés à prendre place dans la caravane technique, que les véhicules de tourisme à l'exception de ceux de type « 4x4 » ou assimilés, un seul véhicule par équipe à chaque course

Pour la 1<sup>ère</sup> étape, les véhicules seront placés dans l'ordre d'arrivée des engagements, ceux arrivant le même jour étant départagés par tirage au sort. Le numéro d'ordre est remis avec le dossier d'accueil au directeur sportif. Pour la 2<sup>ème</sup> étape, le numéro d'ordre des directeurs sportifs est déterminé suivant le classement général du premier coureur de chaque équipe de la 1<sup>ère</sup> étape.

Au départ de la 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> étape, pour éviter des complications de circulation, les voitures des directeurs sportifs devront occuper leur emplacement 10 mn avant l'heure de départ. En cas de non-respect, les véhicules concernés seront rétrogradés en dernière position pour le départ de l'étape.

Le changement de matériel (roues, vélo complet) est autorisé entre coéquipiers.

**Pour des raisons de sécurité, tout changement de matériel devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.**

Il sera toléré qu'un concurrent, lâché sur crevaison (Uniquement dans ce cas), puisse rentrer abrité derrière son véhicule de directeur sportif jusqu'au véhicule neutre de dépannage N°2 qui se situe après les directeurs sportifs

Pour la 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> étape, Une voiture neutre de dépannage N°1 sera devant le peloton pour couvrir éventuellement les échappées

**Attention pour les coureurs sans véhicules de directeur sportifs, prévoir vos roues de dépannage**

Les directeurs sportifs qui désirent suivre celle-ci devront être équipés d'une CB

## VII - ETAPE

Pour chaque étape, les cyclosporifs devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature. Le tableau des signatures sera impérativement fermé 15 mn avant le départ de l'étape

Au départ de la 1<sup>ère</sup> étape, les concurrents seront appelés par équipe entière, les équipes étant classées dans l'ordre d'arrivée des engagements.

L'appel commencera 15 mn avant le départ de l'étape. Le concurrent absent sera rétrogradé en fin de peloton

Le chronométrateur prendra le temps du départ et les temps d'arrivée. Le même temps sera attribué à tous les cyclosporifs passant devant lui à l'arrivée. Bien entendu, le chronométrateur prendra un ou plusieurs temps dans la mesure du possible, dès qu'une coupure est opérée.

En cas d'arrivée groupée, si les juges à l'arrivée ne distinguent pas le premier, il sera procédé à un tirage au sort parmi les présents dans le peloton.

## VIII - CLASSEMENTS

### Classements généraux individuels

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les deux étapes.

### Classement meilleur grimpeur sur chaque peloton

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

- 1<sup>ère</sup> étape : MG à chaque passage sur la ligne « Côte route du Bois » après le village de Creuse au km 8
- Peloton 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> catégorie et Peloton 3<sup>ème</sup> catégorie, GS & féminines : les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.
- 2<sup>ème</sup> étape : MG à chaque passage sur la ligne « Côte de Ferrières » au km 7
- Peloton 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> catégorie et Peloton 3<sup>ème</sup> catégorie, GS & féminines : les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

### Classement par équipe sur chaque peloton

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement individuel final

- Peloton 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> catégorie
- Peloton 3<sup>ème</sup> catégorie, GS & féminines

### Classement par point sur chaque peloton

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

- 1<sup>ère</sup> étape & 2<sup>ème</sup> étape : PTS à chaque passage sur la ligne d'arrivée
- Peloton 1<sup>ère</sup> & 2<sup>ème</sup> catégorie et Peloton 3<sup>ème</sup> catégorie, GS & féminines : les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

## IX – REMISE DES RECOMPENSES & MAILLOTS

Elles seront attribuées à l'issue de chaque étape.

Les coureurs concernés devront se présenter en tenue cycliste ( cuissard & maillot ) au protocole ( Podium ) pour la remise des maillots distinctifs

Les récompenses des classements généraux seront remises le Dimanche 7 juin 2015 à 19h00.

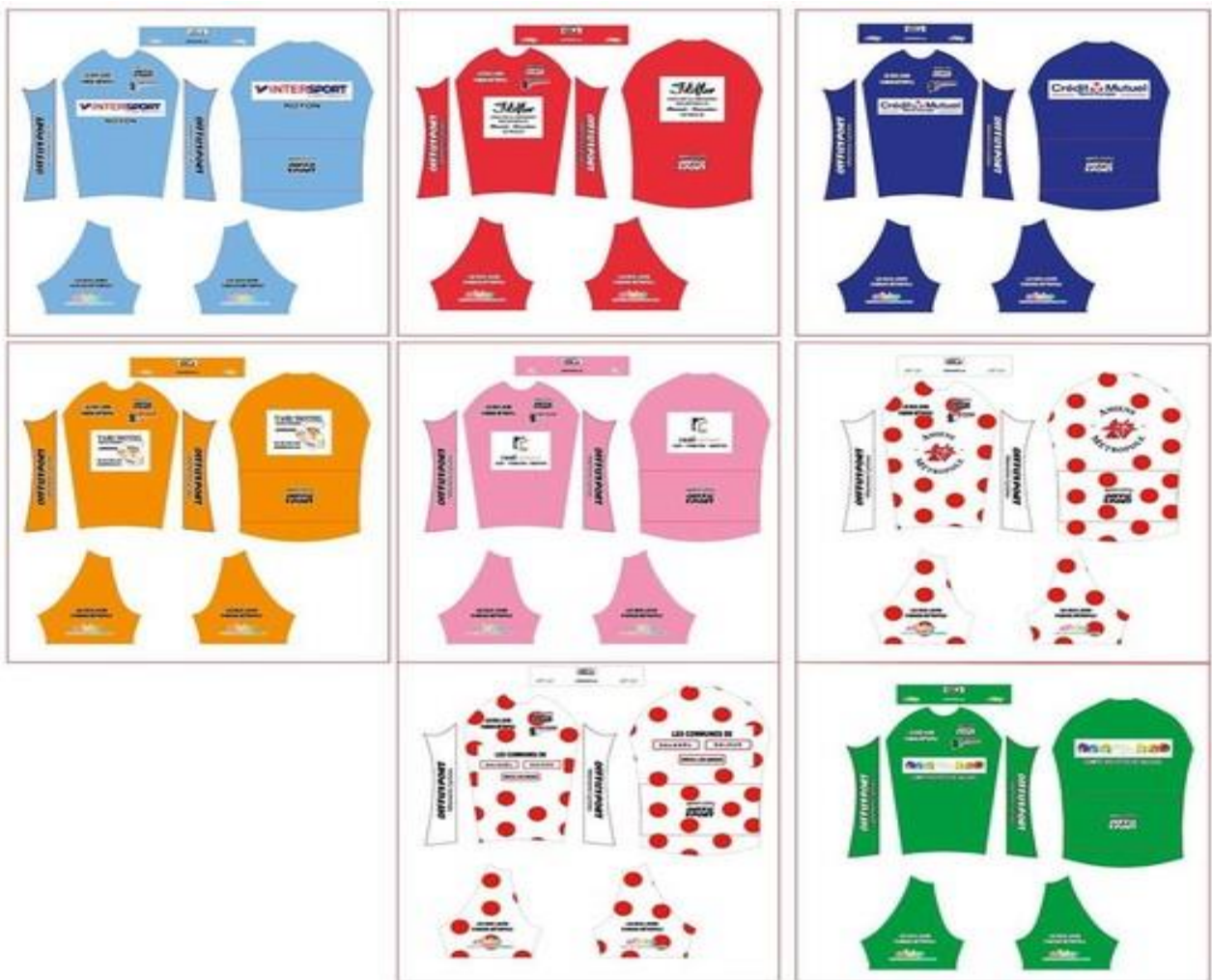
Chaque participant recevra un cadeau lors de la remise des dossards à la 1<sup>ère</sup> étape

### LES MAILLOTS DE LEADER à chaque étape & classement général

Ces maillots devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs pendant l'étape suivante.

Si, à la fin d'une étape, il s'avère qu'un même concurrent soit leader de classement général individuel, du MG et ou du classement par Points, celui-ci prendra le départ de l'étape suivante muni du maillot Bleu Ciel. Pour les autres maillots ce sera le concurrent suivant du classement concerné qui revêtira

- \* **Maillot Bleu Ciel "Intersport Noyon"** : Catégorie 1.
- \* **Maillot Rouge "Filiflor Aumale"** : Catégorie 2.
- \* **Maillot Bleu "Crédit Mutuel Amiens"** : Catégorie 3.
- \* **Maillot Orange "Tabl'Hotel Longueau"** : Catégorie GS.
- \* **Maillot Rose "Real Conseil Amiens"** : Catégorie Féminines.
- \* **Maillot à Pois "Amiens métropole"** : Meilleur grimpeur Catégorie 1 & 2.
- \* **Maillot à Pois "Les communes Saleux, Salouël, Dreuil les Amiens" Meilleur Grimpeur Catégorie 3, GS & féminines**
- \* **Maillot Vert "Comité des fêtes de Salouël"** : Classement par Points Catégorie 1 & 2 et Catégorie 3, GS & féminines.



## X – SECURITE

Une réunion d'information avec les directeurs sportifs aura lieu avant le départ de la 1<sup>ère</sup> étape et de la 2<sup>ème</sup> étape.

Les lieux et heures seront indiqués par le speaker avant les épreuves

Le véhicule de directeur sportif doit impérativement rester à son emplacement dans la caravane technique. **il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée**

Pour les concurrents attardés (même si les signaleurs sont encore en poste) il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée et surtout de respecter le code de la route

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse.

Pour éviter de mettre en péril la sécurité des personnes qui encadrent l'épreuve et celle des spectateurs, il est rappelé aux directeurs sportifs qu'ils ne sont pas habilités à distribuer des publicités, gadgets, friandises etc...

Les membres de l'association déclinent toute responsabilité de course. Le code de la route faisant foi, il doit être respecté par tous

L'ensemble des membres de l'association, de l'organisation (motards, signaleurs et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cyclosporifs et dirigeants.

## XI – DROITS A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion « LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE » les plus larges possibles, chaque équipe, et en conséquence chacun des coureurs qui la composent reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise l'organisateur et ses ayant droit à reproduire ou à représenter les images sous toute forme, sur tout support existant ou à venir pour toute communication au public.

## XII – DIVERS

Le Comité d'Organisation peut annuler une épreuve suivant la décision préfectorale ou des services compétents et il est chargé d'appliquer et de faire appliquer le présent règlement. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cycloportifs ou des équipes qui ne le respecteraient pas.

Le président du CC SALOUEL

Jean- Marc PORET

